

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

La Commission administrative paritaire nationale (CAPN) s'est réunie le 31 mai.

Le principal point à l'ordre du jour portait sur les départs en stage de préparation au CAPA-SH*, au DEPS* et au DDEEAS*.

Les élues du **SNUDI-FO**, Catherine Delarue et Marie-France Chiche ont rappelé les mesures urgentes adressées par la **FNEC FP-FO** au nouveau ministre et y ont défendu les revendications du **SNUDI-FO** sur l'ASH*, précisées par toutes les informations transmises par les syndicats départementaux. ■



* **CAPA-SH** : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap

* **DEPS** : Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire

* **DDEEAS** : Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisée

* **ASH** : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

Défendre les RASED et leurs missions

Une situation catastrophique

qui mérite des décisions urgentes !

Rétablissement de TOUS LES POSTES RASED supprimés par les décrets Darcos

Plus de 700 postes de rééducateurs, plus de 1 200 postes de maîtres E et une cinquantaine de postes de psychologues scolaires disparaîtraient nationalement !

A une question concernant le rétablissement des postes de RASED, le Ministre Vincent Peillon, alors porte-parole de François Hollande, répondait, « Dès la rentrée 2012, alors que le gouvernement a programmé encore 1 500 suppressions de postes de RASED, nous essaierons, en concertation avec le personnel et leurs représentants, de remédier aux situations les plus urgentes, dans la mesure des moyens disponibles et dans la durée, nous reviendrons sur les suppressions effectuées ces dernières années ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les consignes du nouveau ministre ?

Depuis plus de trois ans, les décrets Darcos qui ont imposé l'aide personnalisée en lieu et place de l'aide spécialisée permettent aux DASEN d'utiliser les RASED comme variables d'ajustement.

Luc Ferry n'avait-il pas dit à l'époque « La suppression des RASED fait économiser 8 000 postes... Vous avez dans cette mesure un avantage politique et une réduction des coûts budgétaires » ?

Augmentation du nombre de départs en stage CAPA-SH à hauteur du nombre de postes vacants et des départs à la retraite

Dans cette logique, les DASEN n'envoient plus de candidats dans les options E et G, justifiant ainsi la suppression des quelques postes restés vacants ou de ceux des collègues partant à la retraite, faute d'enseignants formés et qualifiés !

On assiste donc à une désertification complète des RASED dans les départements où les DASEN ont choisi de n'envoyer aucun candidat en stage CAPA-SH en option E et G pour la prochaine rentrée.

Le nombre de départs en stage CAPA-SH dans toutes les options doit être revu à la hausse, à hauteur des postes vacants puis des besoins des écoles. ■

Psychologue scolaire : une situation alarmante !

La situation est plus qu'alarmante pour ces personnels qui, pour la plupart, au sein de leur secteur d'intervention, vont se retrouver à la rentrée 2012 sans maître E et sans maître G... puisque leurs postes ont été fermés.

Comment vont-ils pouvoir, à la fois, s'occuper du suivi des PPS, et du suivi des élèves en très grande difficulté dans les écoles, gérer les dossiers, les prises en charge, les dossiers « commission », faire passer les tests de maternelle, de CP et faire le travail de prévention auprès des élèves de maternelle, notamment ?

La solution n'est pas dans la modification des missions des psychologues scolaires mais dans le maintien et la reconnaissance du DEPS comme diplôme d'Etat, socle de leur statut de fonctionnaire d'Etat. ■

Dans les départements...

■ **A Paris**, le DASEN rappelle que « l'aide personnalisée, ce sont 443 000 heures qui ont été dégagées pour l'aide aux élèves en difficulté, soit l'équivalent de plus de 300 postes » pour justifier la suppression de 46 postes de RASED supplémentaires pour la rentrée 2012.

■ **Dans la plupart des départements**, des collègues de RASED formés et qualifiés, dont les postes ont été fermés, se retrouvent dans l'obligation de postuler sur des postes d'adjoints. Parallèlement des milliers d'enfants ne bénéficient plus de l'aide spécialisée à laquelle ils ont droit, aggravant par là-même les conditions de travail des enseignants des classes « ordinaires ».

Quant aux quelques postes RASED qui restent, ils sont souvent transformés en pompiers-volants (« personnels-ressources »...) auprès des collègues en difficulté !

■ **En Seine-et-Marne**, des maîtres E ont reçu des lettres de mission pour effectuer des remplacements dans des classes banales et dans l'Eure certains ont été amenés à intervenir dans des collèges pour pallier le manque de classes spécialisées ! C'est totalement inacceptable et contraire à la réglementation ! **Le SNUDI-FO demande au ministre que des consignes soient données pour que les missions statutaires de ces personnels soient respectées.**

■ **Dans les Bouches-du-Rhône**, 32 fermetures de postes G et 66 fermetures de postes E,

■ **Dans le Rhône**, suppression de 17 postes G et 5 postes E,

■ **Dans les Landes**, suppression de 7 postes G et 14 postes E,

■ **Dans le Pas-de-Calais**, suppression de 27 postes E et 29 postes G,

■ **En Seine-et-Marne**, 82 postes G et 23 postes E disparaissent !

■ **Dans le Vaucluse**, 9 postes G et 23 postes E seront supprimés,

■ **En Seine-Saint-Denis**, ce sont 300 postes E qui ont disparu en 4 ans !

■ **En Haute-Vienne**, 11 fermetures en E et 3 fermetures en G.

Dans les départements...

■ **En Seine-Maritime** où trois postes de psychologues sont supprimés à la rentrée 2012, les personnels dans un courrier au DASEN dénoncent : « l'une des conséquences des fermetures est l'aggravation de la désertification du secteur rural signalé l'an dernier. Nos conditions d'exercice deviennent incompatibles avec nos missions telles qu'elles sont définies par la circulaire du 10 avril 1990 ainsi qu'avec le code de déontologie des psychologues »....

■ **Dans le Pas-de-Calais**, 5 postes de psychologues disparaissent à la rentrée.

■ **Dans la Moselle**, 2 postes de psychologues seront fermés à la rentrée.

Une situation CATASTROPHIQUE ...

Le décret de 2009 CONTRE LES DROITS des directeurs d'établissement spécialisé

Les dizaines de postes fermés dans les SEGPA, les EREA, les CMPP, les établissements et services médico-sociaux, en application du décret et de l'arrêté d'avril 2009 créant les Unités d'enseignement, portent un coup fatal à l'enseignement spécialisé.

Le **SNUDI FO** a rappelé ses revendications :

- ▶ Abrogation du décret du 2 avril 2009;
- ▶ Maintien (ou retour) de tous les directeurs spécialisés dans leur fonction;
- ▶ Maintien des dotations en terme de postes statutaires et non sous forme d'enveloppes globales.■

La méthode des quotas d'élèves handicapés à intégrer dans les classes ordinaires doit cesser

Le 5 juin le **SNUDI FO** a demandé au ministre que cessent les intégrations systématiques en dehors de toute prise en compte de la nature et du degré du handicap des élèves.

La méthode des quotas d'élèves handicapés à intégrer dans les classes ordinaires doit cesser.

Il est intolérable que des objectifs annuels d'intégration de 200 000, 220 000 élèves handicapés soient fixés administrativement comme le pratiquait le précédent gouvernement.■

1 ▶ Formation de préparation au DDEEAS

(diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée)

49 départs en 2012-2012 en formation provenant de 27 départements et 15 académies.

Les années précédentes :

2011-2012 : 65 départs	2008-2009 : 116 départs
2010-2011 : 75 départs	2007-2008 : 116 départs
2009-2010 : 108 départs	

2 ▶ Formation au CAPA-SH, options A, B, C, et D autisme

	A	B	C	D autisme	total
INSHEA	10	7	29	18	64
Lyon IUFM	5	-	6	-	11
total	15	7	35	18	75

Les années précédentes, toutes options :

	A	B	C	D	E	F	G	D aut.	Total
année 2012-2013	16	7	35	431	28	204	17	15	753
année 2011-2012	26	15	43	527	131	217	51	11	1021
année 2010-2011	24	11	31	590	312	312	64	10	1237
année 2009-2010	35	24	59	667	361	361	46		1311
année 2008-2009	20	15	65	604	328	328	182		1719
année 2007-2008	25	22	65	554	390	390	253		1854

CAPN 31 mai 2012 : Récapitulatif des décisions ministérielles

Ces chiffres «effrayants» parlent d'eux même !

Aux représentants nationaux de la **FNAREN**

Chers collègues,

Vous avez sollicité le SNUDI-FO afin qu'il soit co-signataire de la Charte du Comité scientifique de la FNAREN qui appelle à une « refondation de l'école ».

Le SNUDI-FO, attaché, comme vous, à la défense de l'école publique et aux droits des personnels, inscrits dans le statut de la Fonction publique de l'Etat, est un syndicat, rattaché à une fédération et à une confédération, et, à ce titre, il ne peut être porteur d'un projet pédagogique ou d'un projet de société.

Certes les valeurs de la République sont attaquées mais force est de constater qu'elles ne sont pas détruites et l'école reste un de ses « bastions ». La défendre est donc un devoir.

Cette offensive contre l'école publique se matérialise par des tentatives répétées de remettre en cause l'unité de l'école publique pour la propulser vers une myriade d'établissements autonomes dont la conséquence majeure serait de faire disparaître les programmes nationaux d'enseignement qui sont à l'origine des diplômes nationaux dont chacun de nos élèves a besoin pour obtenir un emploi qualifié.

C'est pourquoi nous défendons avec acharnement, avec les personnels de l'éducation nationale, et dans l'unité la plus large, le maintien de tous les postes, de toutes les classes, de toutes les structures spécialisées, remises en cause par la « furie » destructrice des suppressions de postes imposées par la RGPP, comme nous défendons avec acharnement l'existence et le maintien du statut national de fonctionnaire d'état pour tous les personnels de l'éducation nationale.

Il nous semble donc que la formulation « *que soit reconnu le droit à l'autonomie des équipes pédagogiques* » présente le risque de se laisser entraîner sur le terrain des EPEP (ou E2P) préconisés par le député Reiss dans son rapport sur l'école. Or si il est indispensable que soit reconnue l'indépendance pédagogique individuelle des maîtres, dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement, a contrario l'école autonome, n'est-ce pas le modèle anglo-saxon ? N'est-ce pas l'école avec son projet propre, son recrutement propre, son budget propre avec la possibilité pour son conseil d'administration de licencier les personnels en fonction de ses besoins ou de ses ressources ? N'est-ce pas l'éclatement de l'école soumise aux pouvoirs politiques ou aux lobbies locaux ? N'est-ce pas le désengagement de l'Etat pour tout ce qui relève actuellement de ses responsabilités ?

De la même manière, rejeter « *l'école organisée de façon verticale* » au profit d'un fonctionnement en réseau au sein « *de relations articulées avec toutes les institutions et les dispositifs externes* » ne présente-t-il pas le risque de permettre aux municipalités, ou aux intercommunalités, d'imposer, entre autres, des horaires et/ou des rythmes scolaires différents suivant les projets éducatifs locaux ?

Rappelons qu'actuellement le Ministre tente, contre l'avis de toutes les fédérations de l'éducation nationale, de faire passer son projet de décret sur l'évaluation des enseignants dont le but est d'évaluer les personnels sur leur

implication dans les politiques éducatives locales.

Ils seraient jugés sur leur capacité à enseigner sans RASED, sans remplaçants, dans des classes surchargées, et à répondre aux objectifs fixés dans le cadre de l'autonomie des établissements.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui est inscrit dans les programmes ECLAIR ?

Enfin, la création « *d'un pôle d'enseignement et de socialisation obligatoire entre 3 et 16 ans, organisé en quatre cycles de trois années* », n'est-ce pas le sens de « l'école du socle commun » dont la mise en place comporte le risque d'aboutir à la fusion du corps des PE avec celui du corps des professeurs des lycées et collèges, à l'alignement des certifiés sur les 26 heures d'enseignement hebdomadaire des PE et à la gestion académique des PE avec des mutations inter-académiques ?

Pour le SNUDI-FO, défendre l'école républicaine et les droits des personnels et de leurs élèves, passe par la nécessaire défense du statut national de fonctionnaire d'état garantissant la neutralité et la protection des agents de l'Etat face aux lobbies et aux groupes de pressions.

Défendre les droits des personnels et des élèves, passe par le nécessaire rappel des revendications qui unifient la profession.

- ▶ Annulation de toutes les suppressions de postes (classes, ASH, MF, Remplaçants...);
- ▶ Création de tous les postes (dans toutes les catégories) et toutes les classes nécessaires au bon fonctionnement de l'école;
- ▶ Restitution immédiate de tous les postes supprimés dans les RASED depuis trois ans et départs en stage CAPA-SH, dans toutes les options, à hauteur des besoins;
- ▶ Maintien de tous les centres de formation en ASH;
- ▶ Maintien de tous les postes en établissements spécialisés et suppressions du décret d'avril 2009, mettant en place les Unités d'enseignement;
- ▶ Retrait de tous les projets d'EPEP dont le but est d'aboutir à la dislocation de l'école publique pour aller vers sa municipalisation/privatisation. Retrait des dispositifs ECLAIR qui anticipent leur mise en œuvre;
- ▶ Retrait du décret et des circulaires Darcos qui ont mis en place l'aide personnalisée en lieu et place de l'aide spécialisée, en remettant en cause les « missions » des RASED pour mieux permettre leur suppression;
- ▶ Retrait pur et simple du projet de décret sur l'évaluation des enseignants.

Dans ce cadre, nous restons disponibles, chers collègues, pour toute discussion ou toute initiative allant dans le sens de la défense des RASED et de leurs missions.

Bien Fraternellement,
P/Le SNUDI-FO

Norbert TRICHARD Secrétaire Général

Montreuil, le 3 mai 2012